



CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

Animation « Brunch au Sommet » – Saison estivale 2026

Régie des Remontées Mécaniques de Réallon

Article 1 – Objet

Les présentes Conditions Générales de Vente définissent les modalités de réservation et de participation à l'animation « Brunch au Sommet » organisée par la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon durant la saison estivale 2026.

Article 2 – Déroulement de l'animation

Le brunch est organisé chaque vendredi matin au sommet de la station de Réallon, aux dates communiquées par la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon.

La participation est limitée à **40 personnes maximum** par brunch.

Article 3 – Tarif

Le tarif de participation est fixé à **7 € TTC par personne**. (gratuit pour les enfants de moins de 3 ans)

Article 4 – Réservation

La réservation est obligatoire et s'effectue dans la limite des places disponibles :

- directement aux caisses des remontées mécaniques de Réallon ;
- par téléphone auprès des caisses.

Les réservations sont ouvertes jusqu'au **jeudi à 15h00** précédant la date du brunch.

Une fois la capacité maximale de 40 participants atteinte, aucune réservation supplémentaire ne pourra être acceptée.

Article 5 – Paiement

Le paiement intégral du montant de la prestation, soit **7 € par participant**, est exigé au moment de la réservation afin de garantir la place.

Pour les réservations effectuées par téléphone, le règlement est réalisé à distance selon les modalités de paiement proposées par la Régie des Remontées Mécaniques de Réallon.

Toute réservation n'est considérée comme définitive qu'après réception et validation du paiement.

Article 6 – Annulation par le participant

Toute demande d'annulation doit être effectuée au plus tard le **jeudi à 12h00** précédant le brunch.

Les annulations reçues avant cette échéance donnent droit au remboursement intégral des sommes versées.

Passé ce délai, aucun remboursement ne pourra être accordé, quelle qu'en soit la raison.

Article 7 – Absence le jour de l'animation

En cas de non-présentation du participant le jour du brunch, aucun remboursement ne sera effectué.

Article 8 – Annulation par l'organisateur

La Régie des Remontées Mécaniques de Réallon se réserve le droit d'annuler ou de reporter l'animation en cas de force majeure, de conditions météorologiques défavorables ou de toute circonstance indépendante de sa volonté.

Dans ce cas, les sommes versées par les participants seront intégralement remboursées, sans qu'aucune indemnité complémentaire ne puisse être réclamée.

Article 9 – Acceptation des Conditions Générales de Vente

Toute réservation implique l'acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Vente.